Ville de Genève
Conseil municipal

QE-397

22 janvier 2014

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 septembre 2013 de Mmes et MM. Delphine Wuest, Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Anne Moratti, Guillaume Käser et Alexandre Wisard: «Sécurité sur le chemin des écoles Ferdinand-Hodler et Saint-Antoine, quelle suite et quelle fin?»

TEXTE DE LA QUESTION

L'Association des parents d'élèves du centre-ville (APECV) est en train de mettre en place un parcours futé pour que les enfants puissent aller à l'école à pied en toute sécurité. Cette démarche a démarré par une pétition déposée auprès du Conseil administratif de la Ville de Genève en mai 2011. Suite à cette pétition qui listait une série de points noirs sur le parcours futé, la Ville, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) et le Service des écoles sont entrés en matière en réglant certains points. Le SAM s'est notamment engagé pour tous les aménagements de moins de 100 000 francs.

Cependant, à ce jour, des points restent non résolus, notamment:

– des traversées sécurisées aux croisements des rues: Saint-Léger/René-Louis-Piachaud, Puits-Saint-Pierre/Hôtel-de-Ville, Verdaine/Vieux-Collège, Vieux-Collège/Rôtisserie/Longemalle, rue d'Italie/Ferdinand-Hodler;

– le réaménagement du trottoir au niveau de l'entrée dans la zone 20 km/h au croisement Théodore-de-Bèze/Emile-Jaques-Dalcroze, ainsi que la pose d'un stop pour les voitures qui descendent la rue Théodore-de-Bèze (même angle). Cet aménagement n'a pas été fait malgré les travaux exécutés au printemps 2013;

– rue des Chaudronniers: l'aménagement des terrasses en chicane afin de permettre la continuité des itinéraires piétons sur le trottoir tout en incitant les voitures et les vélos à ralentir (zone 20 km/h rarement respectée);

– le rallongement des phases de feux sur Ferdinand-Hodler/Emile-Jaques-Dalcroze afin que les groupes d'enfants (notamment le parascolaire) aient le temps de traverser les deux feux en une seule fois.

Serait-il possible de régler les points listés ci-dessus afin que l'APECV puisse concrétiser ce parcours futé pour que les enfants puissent aller seuls à l'école et que les groupes d'enfants (conduits par les animateurs/trices du parascolaire et de la maison de quartier) puissent également se déplacer dans le quartier en toute sécurité?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin de répondre aux diverses demandes de la pétition, les services municipaux ont initié une collaboration avec les associations concernées. Une série de mesures ont été mises en place.

Voici point par point les actions effectuées:

Amélioration de la sécurité de la traversée au croisement des rues

– Saint-Léger/René-Louis-Piachaud: ce point a été évoqué avec les associations. Il a été décidé de privilégier le cheminement piétonnier le long du trottoir sud-ouest, dont la continuité n'est pas interrompue contrairement au trottoir côté nord-est (présence de la fontaine). Cet itinéraire doit être signalé dans le cadre de la mise en œuvre du parcours futé. A ce jour, ce dernier n'a pas pu être réalisé en raison d'un blocage de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Un travail est en cours pour adapter la signalétique conformément à leurs demandes.

– Puits-Saint-Pierre/Hôtel-de-Ville: le bac à plantes du restaurant de l'Hôtel-de-Ville masquait la visibilité des enfants en provenance de la Grand-Rue et se dirigeant vers la rue de l'Hôtel-de-Ville. D'entente avec le restaurateur, ce bac a été déplacé. Aucune autre intervention n'est possible compte tenu de la configuration des lieux, des usages et de la situation en zone de rencontre. Les services municipaux vérifieront chaque année la disposition des bacs du restaurant afin d'assurer une visibilité optimale à ce croisement.

– Verdaine/Vieux-Collège: la signalisation a été modifiée, améliorant la perception de la continuité de la zone de rencontre.

– Vieux-Collège/Rôtisserie/Longemalle: le carrefour le plus proche est celui de la rue de la Fontaine/rue du Vieux-Collège. La rue de la Fontaine a été rendue piétonne, ce qui assure une sécurité accrue au droit de la liaison vers Vieux-Collège et Rôtisserie, en éliminant tous les mouvements des véhicules en provenance de Longemalle, dont une partie était illicite.

– Italie/Ferdinand-Hodler: des kits écoles et des panneaux «attention enfants» ont été mis en place au droit des deux passages piétons. Un stop a été marqué à la sortie de la zone de rencontre du Vieux-Collège à l'intersection avec les rues d'Italie et de Ferdinand-Hodler.

Diverses améliorations en cours

– Réaménagement du trottoir au croisement Théodore-de-Bèze/Jaques-Dalcroze: il est prévu de rehausser le trottoir à + 15 cm afin de réduire le champ de braquage des véhicules et protéger ainsi les piétons. Ces travaux seront

réalisés en même temps que les travaux prévus au boulevard Jaques-Dalcroze concernant l'aménagement d'une voie de bus. Le dossier d'autorisation de construire a été déposé en novembre 2012 et est en cours de traitement. La pose d'un stop au débouché de la rue Théodore-de-Bèze n'est pas envisagée car un trottoir traversant y est marqué. Pour mémoire, on ne marque pas de stop sur de tels trottoirs, car ils assurent cette fonction et donnent la priorité aux piétons.

– Rue des Chaudronniers: la rue n'est pas en zone de rencontre, mais en zone piétonne. Les piétons sont donc prioritaires sur toute la largeur de la chaussée. Dès 2012, les services municipaux se sont coordonnés afin d'intensifier les contrôles (accès et comportements inadaptés des ayants-droit). La proposition PR-1046, déposée le 16 octobre 2013 auprès de votre Conseil, vise à sécuriser l'ensemble de la Vieille-Ville en limitant les accès illicites et en ralentissant les véhicules accédant à ce lieu par la mise en place de bornes rétractables. Il est prévu d'équiper d'une borne l'entrée par la rue des Chaudronniers.

– Régulation Ferdinand-Hodler/Jaques-Dalcroze: la Direction générale des transports (DGT) a confirmé qu'elle effectuera les modifications nécessaires pour garantir la possibilité d'une traversée du passage piétons régulé en une seule fois, avec un temps vert amélioré; l'ensemble des modifications de régulation concernant ce secteur se fera lors de la mise en place de la voie réservée aux bus sur Jaques-Dalcroze, dépendant de la demande d'autorisation de construire pour les travaux, mentionnée plus haut.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani